

Action collective autorisée pour toutes les personnes ou entités au Québec qui ont acheté ou loué un véhicule Toyota, Honda ou Subaru équipé d'une pompe à essence basse pression Denso munie d'un rotor d'impulsion à faible densité

Une action collective a été autorisée au nom de tous les résidents du Québec qui ont acheté ou loué un **véhicule de Toyota Sales Canada, Honda Canada Inc. ou Subaru Canada Inc. équipé d'une pompe à essence à basse pression conçue et fabriquée par DENSO et munie d'un rotor d'impulsion à faible densité.**

Le représentant du groupe allègue que Toyota, Honda et Subaru ont fabriqué, distribué ou vendu certains véhicules aux membres du groupe avec une pompe à essence défectueuse, qui a été conçue, fabriquée et fournie par DENSO, et qu'ils ont omis de procéder à des rappels en temps opportun et de façon appropriée.

Les défenderesses nient ces allégations et contestent l'action collective.

Les allégations n'ont pas été prouvées, et la Cour n'a pas encore décidé si les défenderesses ont commis une faute, ou si les membres du groupe ont subi des dommages. Cependant, si vous faites partie de cette action collective, vos droits pourraient être affectés. **Si vous souhaitez demeurer membre de cette action collective, vous n'avez aucune démarche à faire pour le moment.** Si vous souhaitez vous exclure, vous avez jusqu'au **30 août 2024** pour aviser par courrier recommandé les avocats du groupe (identifiés ci-dessous) et le greffier de la Cour supérieure du Québec, District de Montréal, au 1, rue Notre Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6. Veuillez-vous assurer d'inclure le numéro de dossier 500-06-001088-208 dans votre correspondance.

Vous pouvez demander une copie de la version longue de cet avis ou simplement visiter le site Web ci-dessous pour de plus amples renseignements.

POUR PLUS D'INFORMATION

Avocats du groupe

Groupe de droit des consommateurs inc.
1030 rue Berri, bureau 102
Montréal (Québec) H2L 4C3

denso@clg.org

(514) 266-7863

1-888-909-7863

www.clg.org

Registre des actions collectives

www.registredesactionscollectives.quebec

*Hand c. Denso International America, Inc. et al., No. 500-06-001088-208
(District de Montréal)*

Cet avis a été autorisé par la Cour supérieure du Québec